



Compte-rendu du conseil de quartier de Chatillon

Le 9 Mars 2017, à 19h30, à l'école Louise Michel

1/ Point sur les travaux de la Fibre optique

SFR Numéricable a débuté les travaux d'installation de la fibre optique en Novembre 2016 :

- Dans un premier temps, SFR procède à l'installation de 38 armoires réparties dans chaque quartier reliées au centre Nœud de Raccordement Optique de Juvisy. L'installation des câbles souterrains puis « aériens » (avec poteaux) reliant les armoires aux habitations se fait ensuite.

- Trois mois après les travaux d'installation correspondant au délai légal, il y aura une phase de commercialisation organisée par Orange et SFR Numéricable ponctuée par des réunions publiques. SFR Numéricable porte seul les travaux d'installation, d'autres opérateurs pourront s'acquitter « d'un droit d'accès » pour pouvoir bénéficier de la fibre optique et le proposer à leurs clients.

L'installation de la fibre optique suit un ordre précis :

- Les premières zones où sera installée la fibre optique correspondent aux zones de concentration des entreprises, l'objectif est de favoriser l'emploi. Ainsi, c'est le quartier des Coteaux (avec la zone Kennedy) et Chatillon (avec la bordure de la RN7) qui bénéficieront en premier des travaux d'installation.

- Ensuite, les travaux de la fibre optique démarrent dans les zones les plus éloignées de Juvisy qui est le centre relais.

Les travaux se déroulent sur Chatillon de décembre 2016 à février 2017.

2/ Point sur les modalités de stationnement sur la RN7

Suite à une étude et la concertation des riverains et commerçants, il a été décidé pour améliorer les conditions de stationnement aux abords de la RN7 la mise en place d'une zone bleue permettant un stationnement d'1h30, du lundi au samedi, de 8h à 20h, sur la RN7 et les rues alentours. Il est prévu la distribution d'un badge par foyer habitant la zone d'étude autorisant le stationnement (4 euros par an, à retirer à la PM). En complément de ce stationnement ponctuel, le stationnement de longue durée sera possible au PIR et dans les parkings à ciel ouvert comprenant 380 places.

La mise en place des nouvelles règles de stationnement s'effectuera en Mai.

3/ Point sur l'avancée du projet immobilier du boulevard Meder d'Arcades

La société Arcades gère le projet immobilier sur le boulevard Meder, élaboré avec l'architecte Landscale.

Ce projet comporte 121 logements collectifs dont 36 locatifs sociaux, 64 en accession à la propriété, 21 logements qui seront commercialisés ultérieurement et 292m² de commerces en pied d'immeuble.

Le projet comprend également un parking de 134 places en sous-sol, de 64 places en cœur d'îlot, et de 10 places le long du boulevard Meder.

Parmi les 85 logements en accession, on compte 6 appartements de type T1 de 31 m², 38 appartements de type T2 de 42 m², 30 appartements de type T3 de 62 m², 11 appartements de type T4 de 81 m².

Il s'agit d'une résidence sécurisée (portail télécommandé, digicode et visiophone), accessible aux PMR, comprenant des logements ayant tous un accès à des balcons, terrasses ou aux jardins ainsi qu'un ou deux stationnements par logement.

Les travaux débuteront en Avril 2017. La livraison du programme « Le Millénium » est prévue pour le 1er trimestre 2019.

4/ Présentation du dispositif des Voisins Vigilants

Mis en place en 2014, le dispositif est porté par la Police Municipale en partenariat la Police Nationale (le commissariat de Juvisy-sur-Orge et la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Essonne : DDSP), le parquet d'Évry et la Préfecture d'Essonne.

Le dispositif a pour objectif de rassurer la population et lutter contre le sentiment d'insécurité, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre les phénomènes de délinquance, de mettre en échec les cambrioleurs, de contribuer à créer des liens de solidarités entre les habitants.

La Police Municipale coordonne le dispositif, organise la chaîne de vigilance et fait le lien avec la Police Nationale. Volontaires et disponibles, les « voisins vigilants » sont chargés de porter à la connaissance de la PM tout fait contraire à la loi pénale qu'ils auraient pu constater ou que leur voisin aurait signalé lors des réunions du dispositif organisées par la PM tous les deux mois et en dehors, au quotidien.

Pour devenir Voisin Vigilant, il faut remplir le formulaire de candidature disponible auprès de la Police Municipale. A ce jour, on compte 35 voisins vigilants à l'échelle communale : 10 à Port Aviation, 2 à Chatillon, 19 au Centre-ville, 2 au Plateau, 2 aux Coteaux de l'Orge.

4/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants dans le quartier

- Nid de poule au 35 rue de Chatillon,
- Les habitants aimeraient des arbres sur l'esplanade de l'école.
